



Mauvais entretien des partis communes

Par **Soozy**, le **08/03/2021** à **13:04**

Bonjour

Je fait partie d'une petite copropriété géré par un syndiqué bénévole.
La gérante a oublié de déposer plusieurs dossiers en mairie pour des travaux qui sont prévu depuis plusieurs années... le toiture devient dangereuse et ne parlons pas des fuites
Donc pour la deuxièmes fois les travaux vont devoir être reporté. Qu' elles sont mes recours?

Merci

Par **nihilscio**, le **08/03/2021** à **14:28**

Bonjour,

Le recours est de provoquer la convocation d'une assemblée générale qui remplace le syndic actuel par un autre plus actif, un professionnel à défaut d'un bénévole qui accepte cette mission relativement contraignante.

Par **amajuris**, le **08/03/2021** à **16:43**

bonjour,

si cela dure depuis plusieurs années, les copropriétaires sont également responsables de ne

pas relancer le syndic et surtout de conserver un syndic incompetent.

votre A.G. a-t-elle vote les travaux et leurs financements ?

Le syndic a-t-il fait des appels de fonds ?

salutations